

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 21.10.97.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 23.04.99 Bulletin 99/16.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : ECIA EQUIPEMENTS ET COMPO-
SANTS POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE — FR.

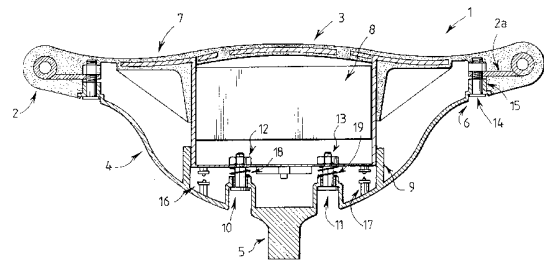
72 Inventeur(s) : BUZER ALAIN.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

54 VOLANT DE DIRECTION DE VEHICULE AUTOMOBILE.

57 Ce volant de direction de véhicule automobile, du type comportant une portion externe (2) formant jante de volant raccordée à une portion interne (3) formant coussin central de volant, adaptée pour permettre la fixation du volant sur un arbre de direction du véhicule, est caractérisé en ce qu'il comporte une pièce d'ossature unique (4) de raccordement de la jante à l'arbre de direction, se présentant sous la forme générale d'une coupelle dont la face arrière est destinée à constituer la face arrière du volant et comporte dans sa partie centrale des moyens (5) formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction et dans sa partie périphérique des moyens (6) de raccordement à la jante du volant, et dont la face avant est destinée à recevoir des moyens d'habillage (7).



La présente invention concerne un volant de direction de véhicule automobile.

Plus particulièrement, l'invention se rapporte à un tel volant qui comporte une portion externe formant jante de volant raccordée à une portion interne formant coussin central de volant, adaptée pour permettre la fixation du volant sur un arbre de direction du véhicule.

En règle générale, un tel volant comporte une armature comprenant un certain nombre de pièces parmi lesquelles une jante annulaire raccordée par un ou plusieurs bras de liaison à des moyens formant moyeu de fixation de ce volant sur l'arbre de direction.

Ces moyens formant moyeu peuvent également comporter des moyens de réception d'un module à sac gonflable dans le coussin central du volant.

Une fois ces différentes pièces de l'armature assemblées les unes aux autres, celle-ci est introduite dans un moule permettant de former autour de la jante et de la face avant de ce volant, des moyens d'habillage en matière plastique.

Ensuite une coquille d'habillage est fixée sur cette armature sur le côté de celle-ci opposé à ces moyens d'habillage pour former la face arrière de ce volant.

On conçoit cependant qu'une telle structure présente un certain nombre d'inconvénients notamment au niveau de sa complexité, ce qui se traduit par un temps et un coût de fabrication relativement élevés.

Le but de l'invention est donc de résoudre ces problèmes.

A cet effet l'invention a pour objet un volant de direction de véhicule automobile, de type comportant une portion externe formant jante de volant raccordée à une portion interne formant coussin central de volant, adaptée pour permettre la fixation du volant sur un arbre de direction du véhicule, caractérisé en ce qu'il comporte une pièce d'ossature unique de raccordement de la jante à l'arbre de direction, se présentant sous la forme générale d'une coupelle dont la face arrière est destinée à constituer la face arrière du volant et comporte dans sa partie centrale des

moyens formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction et dans sa partie périphérique, des moyens de raccordement à la jante du volant, et dont la face avant est destinée à recevoir des moyens d'habillage.

5 L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- La Fig.1 représente une vue en perspective éclatée illustrant la structure générale d'un volant de direction
10 selon l'invention ;

- la Fig.2 représente une vue en coupe d'un tel volant ; et

la Fig.3 représente une vue de détail illustrant un exemple de réalisation de moyens de raccordement d'une jante
15 à une pièce d'ossature, entrant dans la constitution d'un volant selon l'invention.

On reconnaît en effet sur ces figures, un volant de direction de véhicule automobile désigné par la référence générale 1, qui comporte une portion externe formant jante
20 de volant, désignée par la référence générale 2, et raccordée à une portion interne formant coussin central de volant, désignée par la référence générale 3, et adaptée pour permettre la fixation du volant sur un arbre de direction du véhicule, de façon classique.

25 Selon l'invention, le volant comporte une pièce d'ossature unique désignée par la référence générale 4, adaptée pour permettre le raccordement de la jante à l'arbre de direction et se présentant sous la forme générale d'une coupelle ou d'un bol dont la face arrière est destinée à
30 constituer la face arrière du volant.

Comme cela est visible sur ces figures et en particulier sur les Figs.1 et 2, cette pièce d'ossature unique 4 se présentant sous la forme générale d'une coupelle, comporte dans la partie centrale de sa face arrière des moyens
35 formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction, désignés par la référence générale 5 sur ces figures.

De plus, cette pièce d'ossature 4 comporte à sa partie périphérique des moyens de raccordement à la jante du volant, ces moyens de raccordement étant par exemple dési-

gnés par la référence générale 6 et dont un exemple de réalisation est représenté en détail sur la Fig.3.

Enfin, la face avant de cette pièce d'ossature est destinée à recevoir des moyens d'habillage du volant désignés par la référence générale 7 sur ces figures.
5

Dans l'exemple décrit sur ces figures, un module à sac gonflable désigné par la référence générale 8 est intégré dans le coussin central 3 du volant. Dans ce cas, la pièce d'ossature 4 comporte en regard des moyens 5 formant
10 moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction, des moyens de réception de ce module à sac gonflable, ces moyens de réception étant désignés par la référence générale 9 sur ces Figs. 1 et 2.

Ces moyens peuvent se présenter par exemple sous la
15 forme d'une empreinte de forme appropriée permettant la réception du module à sac gonflable.

En fait, la pièce d'ossature 4 comporte, comme on peut le voir plus particulièrement sur la Fig.2, autour des moyens formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de
20 direction, désignés par la référence générale 5, au moins un évidement de passage de moyens de vissage de ce module à sac gonflable sur la pièce d'ossature.

Dans l'exemple décrit, deux évidements diamétralement opposés, désignés par les références 10 et 11, sont
25 utilisés pour permettre le passage de deux vis respectivement 12 et 13 de fixation du module à sac gonflable 8 sur la pièce d'ossature 4.

Il va de soi bien entendu que d'autres modes de réalisation de ces moyens de fixation peuvent être envisagés.

30 De même, différents modes de réalisation des moyens 5 formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction peuvent être envisagés.

Ces moyens de fixation peuvent être par exemple des moyens de fixation à encliquetage ou autre, dont la structure est bien connue dans l'état de la technique.
35

Au niveau de sa partie périphérique, la pièce d'ossature 4 comporte des moyens de raccordement de la jante du volant sur cette pièce d'ossature, qui comportent également par exemple des moyens de vissage 14 de cette jante et plus

particulièrement de portions de fixation 2a de celle-ci sur la pièce d'ossature.

Dans ce cas également, la pièce d'ossature 4 comporte des évidements correspondants par exemple 15, permettant le passage de ces moyens de vissage.

Il va de soi bien entendu que des bouchons d'obturation de ces différents évidements de la pièce d'ossature peuvent être envisagés.

Selon un autre mode de réalisation, la jante peut également être venue de matière avec la pièce unique d'ossature.

On notera également que la face arrière de cette pièce d'ossature peut être adaptée pour recevoir un revêtement d'habillage tel que par exemple une peinture ou une peau d'aspect, si on ne souhaite pas laisser cette pièce à nu.

Il va de soi bien entendu que plusieurs matériaux différents peuvent être utilisés pour former une telle pièce d'ossature dont la fonction est alors double à savoir premièrement, transmettre le couple de rotation et les autres sollicitations mécaniques entre la jante et l'arbre de direction et deuxièmement, constituer la face arrière de ce volant de direction, ce qui permet de supprimer d'une part les bras de liaison de la jante et d'autre part les coquilles d'habillage correspondantes qui sont utilisées dans l'état de la technique, pour masquer la structure interne d'un tel volant.

Enfin, le volant de direction selon l'invention et plus particulièrement son coussin central peuvent également être munis de moyens d'activation d'un organe fonctionnel du véhicule automobile tel que par exemple l'avertisseur sonore de celui-ci, de façon classique.

Dans ce cas, ces moyens d'activation se présentent par exemple sous la forme d'un ou de plusieurs commutateurs électriques, par exemple régulièrement répartis entre le module à sac gonflable 8 et l'ossature 4, ce module à sac gonflable et la partie des moyens d'habillage de la face avant de la pièce d'ossature étant alors montés déplaçables axialement par rapport au reste de celle-ci par appui de l'uti-

lisateur sur ceux-ci pour permettre la commande de ces moyens d'activation.

Sur la Fig.2, ces moyens d'activation sont au nombre de deux et sont désignés par les références générales 16 et 17 et comportent chacun une première portion reliée à la pièce d'ossature et une seconde portion reliée au fond du module à sac gonflable.

On conçoit alors que lorsque l'utilisateur appuie sur la portion des moyens de garnissage située au centre du volant, il provoque un déplacement axial de celle-ci et du module à sac gonflable, dans le coussin central du volant, ce qui permet de mettre en contact les parties correspondantes des moyens d'activation 16 et 17, afin par exemple de fermer un circuit électrique pour permettre l'activation de l'organe fonctionnel correspondant.

Dans l'exemple décrit et pour permettre ce déplacement axial du module à sac gonflable et de la portion correspondante des moyens d'habillage, les vis de fixation 12 et 13 de ce module à sac gonflable sur la pièce d'ossature, sont des vis étagées associées à des moyens élastiques respectivement 18 et 19, interposés entre la pièce d'ossature et le module à sac gonflable et sollicitant celui-ci en direction opposée de la pièce d'ossature.

Comme on l'a indiqué précédemment, différents matériaux peuvent être utilisés pour réaliser la pièce d'ossature en forme de coupelle.

C'est ainsi par exemple que celle-ci peut être réalisée en matériau métallique ou en matière plastique chargée, pour présenter les caractéristiques mécaniques requises pour ce type d'applications.

Différents procédés de fabrication peuvent également être envisagés comme par exemple par moulage, emboutissage, etc...

On conçoit alors qu'une telle structure présente un certain nombre d'avantages par rapport aux structures de l'état de la technique dans la mesure où cette pièce d'ossature permet de remplacer avantageusement différentes pièces utilisées dans l'état de la technique à savoir d'une part les bras de raccordement de la jante aux moyens formant

moyeu du volant et d'autre part la coquille d'habillage de la face arrière de ce volant.

Ceci permet alors de simplifier la structure du volant et donc sa fabrication et de réduire ses coûts, tout en améliorant ses performances mécaniques globales notamment de rigidité, de fréquence propre, etc...

On notera enfin que des parties en saillie de la pièce d'ossature unique peuvent s'étendre en direction des moyens d'habillage du volant pour former dans ceux-ci des effets de style.

De même ces moyens d'habillage peuvent également comporter des logements de réception par exemple d'éléments de style ou de commande d'autres organes fonctionnels du véhicule de façon classique.

La pièce d'ossature unique peut également être ajoutée et présenter des portions de style comme par exemple des parties en relief, etc., destinées à conférer par exemple à celle-ci un style particulier.

Enfin, il est possible d'utiliser la même pièce d'ossature unique pour former des volants différents en changeant simplement les moyens d'habillage de sa face avant et cette pièce peut également être associée à des moyens de connexion électrique d'organes de commande, etc... portés par le volant, au reste des circuits du véhicule.

REVENDEICATIONS

1. Volant de direction de véhicule automobile, du type comportant une portion externe (2) formant jante de volant raccordée à une portion interne (3) formant coussin central de volant, adaptée pour permettre la fixation du volant sur un arbre de direction du véhicule, caractérisé en ce qu'il comporte une pièce d'ossature unique (4) de raccordement de la jante à l'arbre de direction, se présentant sous la forme générale d'une coupelle dont la face arrière est destinée à constituer la face arrière du volant et comporte dans sa partie centrale des moyens (5) formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction et dans sa partie périphérique des moyens (6) de raccordement à la jante du volant, et dont la face avant est destinée à recevoir des moyens d'habillage (7).

2. Volant de direction de véhicule automobile selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce d'ossature unique (4) comporte en regard des moyens (5) formant moyeu de fixation du volant sur l'arbre de direction, des moyens (9) de réception d'un module à sac gonflable.

3. Volant de direction de véhicule automobile selon la revendication 2, caractérisé en ce que la pièce d'ossature unique (4) comporte au moins un évidement (11) de passage de moyens (13) de vissage de module à sac gonflable (8) sur celle-ci.

4. Volant de direction de véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la pièce d'ossature unique (4) comporte au niveau des moyens de raccordement (6) à la jante du volant, au moins un évidement (15) de passage de moyens de vissage (14) de cette jante sur cette pièce.

5. Volant de direction de véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la jante de volant est venue de matière avec la pièce d'ossature unique (4).

6. Volant de direction de véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications 2 et 3, 4 ou 5, caractérisé en ce que la portion des moyens d'habillage (7) de la face avant de la pièce d'ossature unique (4) et le module à

sac gonflable (8) sont montés déplaçables axialement par rapport au reste de celle-ci, par appui de l'utilisateur sur ceux-ci, pour permettre la commande de moyens (16,17) d'activation d'un organe fonctionnel du véhicule, interposés entre ceux-ci et cette pièce d'ossature.

7. Volant de direction de véhicule automobile selon la revendication 6, caractérisé en ce que la fixation du module à sac gonflable (8) sur la pièce d'ossature (4) est assurée par l'intermédiaire de moyens de vissage (12,13) étagés et associés à des moyens élastiques (18,19) de sollicitation de ce module en direction opposée à la pièce d'ossature (4).

8. Volant de direction de véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la face arrière de la pièce d'ossature unique (4) est adaptée pour recevoir un revêtement d'habillage.

9. Volant de direction de véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la pièce d'ossature unique (4) est ajourée.

10. Volant de direction de véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la pièce d'ossature (4) est associée à des moyens de connexion électrique d'organes portés par ce volant, au reste des circuits du véhicule.

1/2

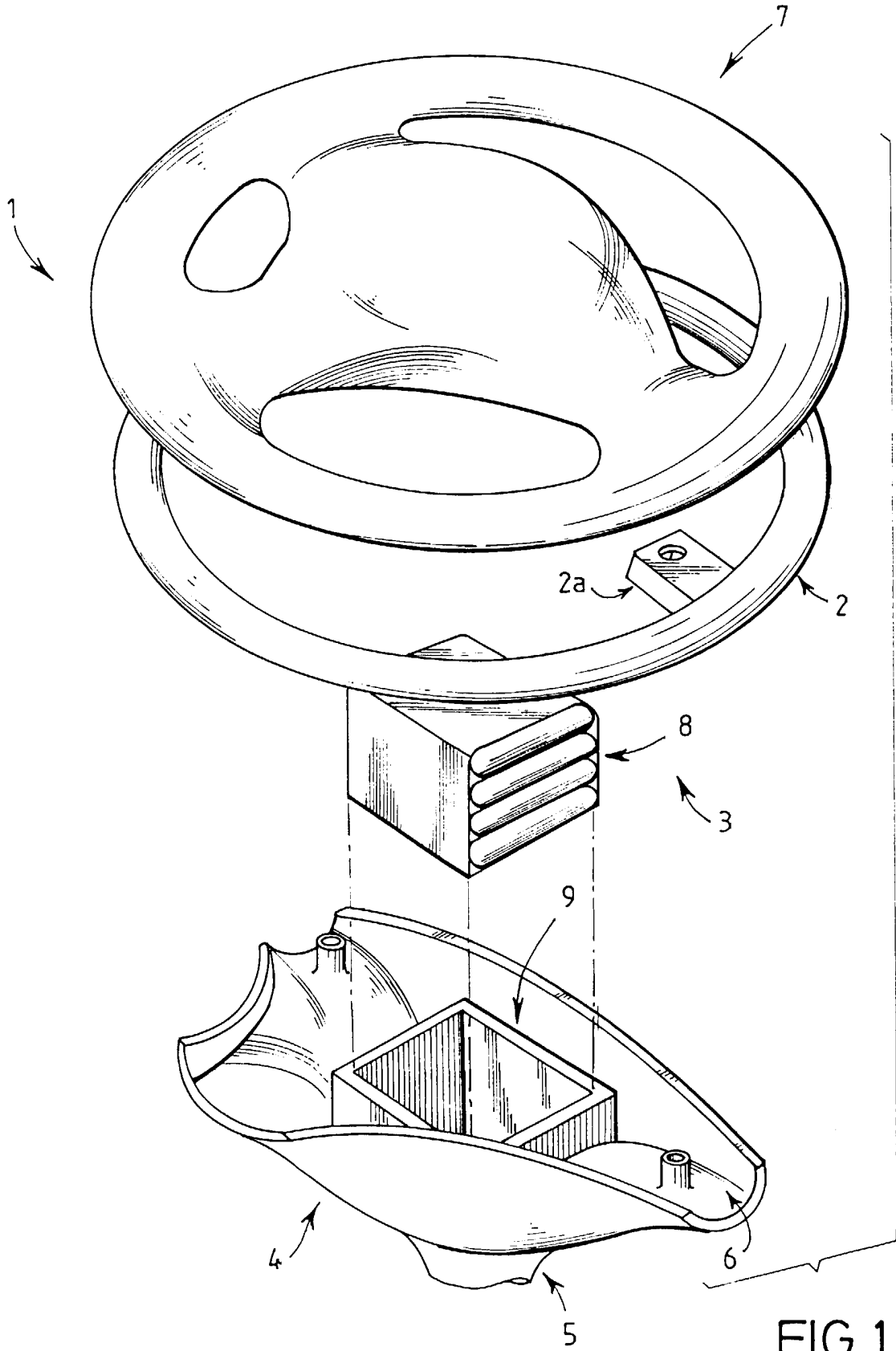


FIG.1

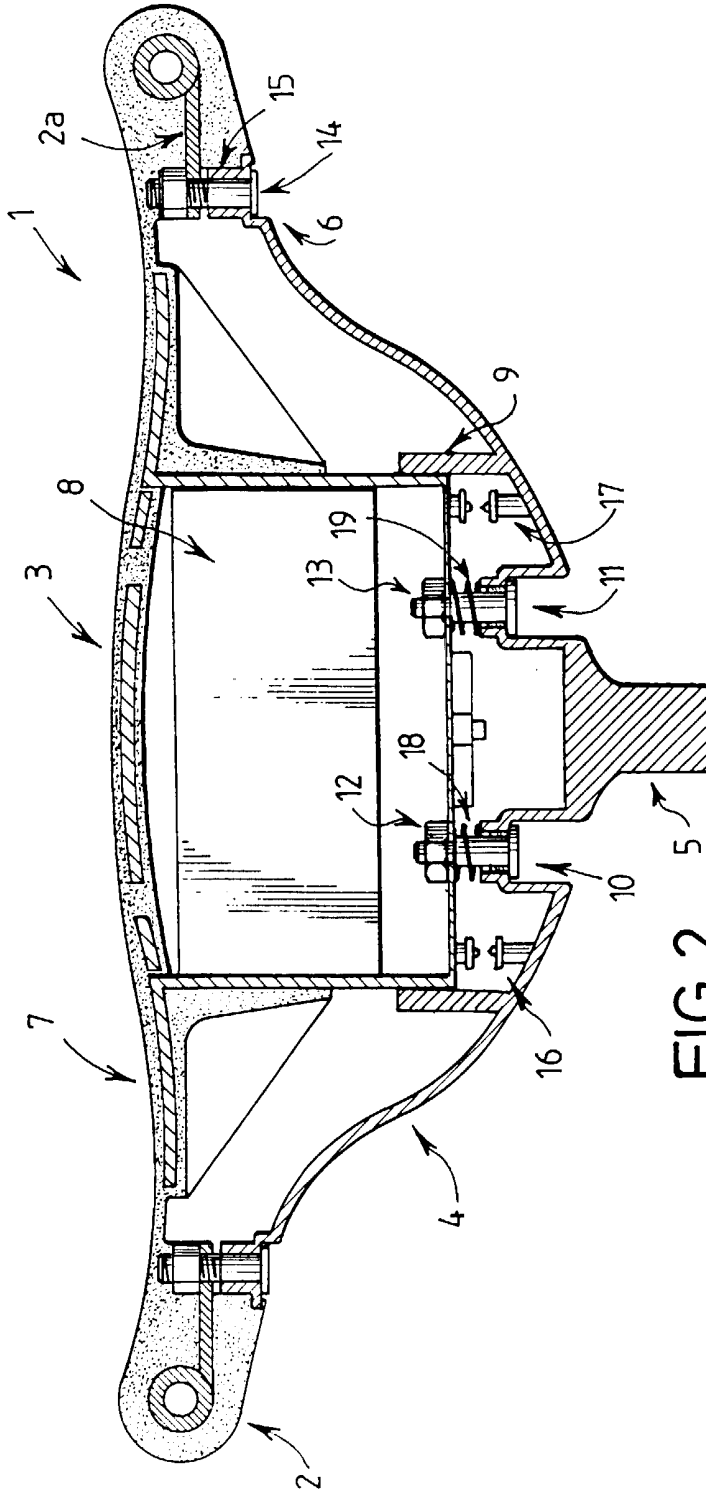


FIG. 2

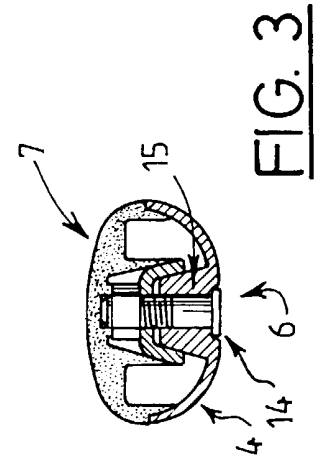


FIG. 3

INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE

PRELIMINAIRE

de la

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

PROPRIETE INDUSTRIELLE

FA 548442
FR 9713184

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 5 560 264 A (GOISSET BERNARD ET AL) 1 octobre 1996 * colonne 2, ligne 3 - ligne 47; figures * ---	1,2,8
X	US 4 200 309 A (BAUER WOLFGANG ET AL) 29 avril 1980 * colonne 2, ligne 27 - colonne 3, ligne 2; figures * ---	1,5,9
Y	"SERVICEABLE HORN SWITCH" RESEARCH DISCLOSURE, no. 371, 1 mars 1995, page 143 XP000512366 * le document en entier * ---	1-3,5-7, 9,10
Y	US 5 593 178 A (SHIGA ICHIZOU ET AL) 14 janvier 1997 * colonne 4, ligne 16 - colonne 6, ligne 56 * * colonne 7, ligne 14 - ligne 21 * * figures 1-4 * -----	1-3,5-7, 9,10
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B62D B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
6 juillet 1998		Kulozik, E
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)